



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2019-0002

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 4 juin 2019 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
DM 2019-0002.

Nature et effets de la demande DM 2019-0002 :

Permettre la construction d'un abri d'auto adossé à un garage résidentiel isolé avec une largeur de 7,32 mètres lorsque la largeur maximale permise est de 6 mètres pour un abri d'auto selon l'article 72 du Règlement sur le zonage 06-101.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 711 486 du cadastre du Québec (matricule 5811-34-1842) au 260, chemin Hallé Ouest à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 15 mai 2019.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat